AMICALE CHATILLONNAISE DE PETANQUE

***REGLEMENT INTERIEUR 2024***

L’amicale chatillonnaise de pétanque est une association Loi 1901, à caractère sportif et afin d’éviter tout litige, le bureau 2024 a décidé de statuer sur divers points et s’engage à respecter ce règlement interne sans exception tout au long de la saison.

Vous trouverez ci-dessous les différents points adoptés par le comité directeur du club.

**1/ COTISATIONS :**

Tout licencié n’étant pas à jour de ses cotisations (licences + tenue) ne pourra participer à une compétition inscrite par le club et ne pourra muter en fin de saison.

Prix des licences 2024 :

Seniors masculins : **46,00 euros**

Féminines : **46,00 euros**

Jeunes : **licence gratuite**

**2/MUTATIONS :**

Pour les personnes désirant adhérer au club, le bureau se réserve le droit de la refuser sans justification, conformément à l’article 6 du règlement FFPJP (statut type d’un club).

**Le club ne prend pas en charge les frais de mutation**.

**3/FRAIS DE REPAS CHAMIONNATS DEPARTEMENTAUX :**

Tout licencié (sous réserve de bénévolat –voir plus bas) participant à un championnat départemental en équipe homogène, débutant le matin, et encore qualifié pour l’après-midi ou perdant le matin touchera une indemnité repas a hauteur de 18,00 euros maximum, **avec facture justificative obligatoire.**

**4/FRAIS CHAMPIONNATS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE :**

Tout licencié, hors catégorie jeune, (sous réserve de bénévolat – voir plus bas) participant à un championnat Bourgogne Franche-Comté, en équipe homogène, touchera une indemnité à hauteur de 18,00 € maximum pour le repas de la veille, hors département, sur **présentation de facture justificative**.

Une équipe homogène participant à un championnat BFC dont la distance est supérieure de plus de 80 kms de CHATILLON (hors catégorie jeune) touchera 60,00 euros pour la chambre de la veille, si la compétition se trouve hors département. Le remboursement se fera également **sur présentation d’une facture justificative**.

*Privilégier 1 chambre pour 2, 2 chambres pour 3 – cas particulier pour les doublettes mixtes.*

Si le comité de la Nièvre ne prend pas en charge le remboursement des indemnités kilométriques, le club s’engage à indemniser les joueurs (une voiture par équipe homogène).

**Il est demandé de privilégier le covoiturage.**

**5/FRAIS CHAMPIONNATS DE FRANCE:**

Le comité de la Nièvre prend à sa charge l’intégralité des frais pour une équipe participant à un championnat de France.

Chaque licencié (sous réserve de bénévolat – voir plus bas) qualifié à un championnat de France se verra attribuer une indemnité forfaitaire de 50,00 euros.

Par ailleurs, un forfait de 150,00 euros est attribué pour l’accompagnement, par un membre du bureau dûment désigné par celui-ci, de nos joueurs ou joueuses sur les championnats de France.

**6/ COUPE DE FRANCE:**

La coupe de France est une compétition par club et par équipe. C’est une belle compétition, si tout le club soutient les joueurs et joueuses retenus et si celle-ci ne génère pas de jalousie.

Le club de CHATILLON a décidé de participer à cette épreuve et a pour objectif d’aller le plus loin possible.

L’équipe de CDF 2025 sera composée en fonction des résultats obtenus lors des championnats départementaux et régionaux 2024.

Le classement sera arrêté à l’issue du dernier championnat BFC, le 02 juin 2024. En cas d’égalité, les ex-eaquo seront départagés par les points de classification FFPJP au moment du classement : le02juin 2024.

A l’issue de ce classement, les joueuses et joueurs seront contactés par Mickaël MERLIN, membre du bureau, chargé du suivi de celui-ci.

Tous les joueuses et joueurs retenus dans l’équipe, ainsi que les remplaçants, recevront les dates butoirs fixées par la FFPJP.

Ils s’engagent à participer à tous les tours (sauf cas de force majeur : congés, travail le jour de la compétition, maladie, événement familial), sinon ils seront exclus de l’équipe.

A chaque tour, 1 joueuse et 5 joueurs seront convoqués (plus 1 joueuse et 1 joueur remplaçant).

David NIAULAT et Olivier GUILBAULT seront les coaches de l’équipe et auront la responsabilité de la composition de celle-ci à chaque partie : aucune contestation ne sera possible.

Le nombre de points dans les championnats a été établi de la manière suivante:

Championnats de la Nièvre (hors championnats jeunes, promotions, vétérans et provençales)

16ème de finale = 1 point

8ème de finale = 2 points

¼ de finale 4 points

½ finale = 8 points

Finale = 16 points

Vainqueur = 50 points

Championnats régionaux BFC (hors jeunes, promotions, vétérans, provençales)

8ème de finale = 4 points

¼ de finale = 6 points

½ finale = 10 points

Finale = 20 points

Vainqueur = 50 points

Les joueuses et les joueurs sélectionnés devront avoir un comportement exemplaire tout au long de la saison. Le fair-play et le respect sont la ligne de conduite de notre club. Le bureau prendra des sanctions d’exclusion de l’équipe vis-à-vis des joueurs qui ne s’y conformeront pas.

Des indemnités kilométriques seront versées aux joueurs et capitaines utilisant leur véhicule personnel (3 véhicules maximum par déplacement) à partir des tours régionaux : indemnités de O,30 euros/kilomètre (distance entre CHATILLON et lieu de rencontre). Les frais de péage seront remboursés dans leur intégralité **avec justificatifs**.

**Néanmoins, le déplacement en mini bus sera privilégié**.

**7/ COMPETITIONS DEPARTEMENTALES**

Le club se charge d’inscrire les équipes aux différents championnats mais n’intervient pas dans leur composition. Tous les frais d’engagement sont réglés par le club.

Les inscriptions aux différents championnats s’effectuent auprès de Ghislaine DARD (06.74.52.29.93)

Il est désormais décidé que toute joueuse ou joueur, qui ne respecte pas les dates limites d’inscription auprès du club, s’acquittera directement de ses engagements auprès du comité.

Lors des qualificatifs de championnat, 1 ou 2 membres du bureau seront désignés pour regrouper les licences ( l’heure limite de remise des licences est fixée à 13h30 )

***Passé ce délai, les retardataires remettront eux même leurs licences à la table de marque.***

**8/BENEVOLAT :**

Le bureau fait du bénévolat sa priorité.

Tout licencié, **sans exception** (sauf moins de 18 ans), qui ne participera pas en tant que bénévole actif aux manifestations suivantes

Rifles du dimanche 17 décembre 2023

Rifles du dimanche 18 février 2024

Concours triplettes du samedi 30 mars 2024

Concours triplettes vétérans du jeudi 16 mai 2024

Concours doublettes mixtes du dimanche 7 juillet 2024

Concours amicaux des jeudis de juillet ou/et août 2024

Ne se verra rembourser aucune indemnité par le club dans le cadre du règlement interne (repas, hôtel, Frances, récompenses, frais kilométriques,…..) pour la saison 2024.

**Le club n’oblige en rien ses licenciés à travailler. Chacun est libre de faire ce qu’il veut, mais nous n’avons rien trouvé de plus équitable envers les bénévoles**.

Vous pourrez prévenir de votre participation par les moyens de votre choix (SMS/Mail /Blog du club):

Olivier GUILBAULT : 06.81.71.76.62 ou [olivier.guilbault0368@orange.fr](mailto:olivier.guilbault0368@orange.fr)

Patrice SAINT-JOST : 06.33.06.36.93 ou [saintjost.patrice@wanadoo.fr](mailto:saintjost.patrice@wanadoo.fr)

Pour ceux qui auront fait ce choix, nous les remercions d’avance de leur investissement.

**9/ TENUES DU CLUB :**

Un pack d’une valeur d’environ **180 euros** comprenant :

***1 polo, 1 sweat à capuche, 1 veste softshell imperméable de couleur noire, 1 pantalon de survêtement, 1 pantacourt***

Est proposé aux nouveaux licenciés du club au prix de **50,00 euros** (tenue haute uniquement) et **90 ,00 euros** (tenue complète : haut + bas)

**Aucune autre tenue ressemblante ne sera acceptée**

En cas de perte ou de détérioration de l’une ou plusieurs pièces du pack, le changement sera facturé au prix coûtant.

Pour chaque compétition officielle**, il est obligatoire** que les licenciés portent les tenues du club, à défaut aucune indemnité ne sera versée et les points de Coupe de France ne seront pas attribués.

**10/ RECOMPENSES 2024:**

Toute joueuse ou joueur qui ne sera pas présent à l’AG (samedi 09 novembre 2024), sauf cas de force majeur, ne se verra pas attribué de récompense.

**11/DISCIPLINE :**

Tout licencié du club doit avoir un comportement exemplaire tout au long de la saison aussi bien à l’entraînement que sur les compétitions officielles.

Le bureau prendra des sanctions à l’encontre des licenciés qui porteront atteinte à l’ambiance et à l’image du club.

**Tout règlement de la licence valide le présent règlement.**

**Bonne saison 2024, à toutes et à tous : vive la pétanque chatillonnaise.**

Les présidents, les membres du bureau.